ENVIRONNEMENT

LA SURVEILLANCE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

LES DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX

1. Le réseau de collecte des eaux pluviales, couvrant l'ensemble du périmètre du site, qui aboutit au bassin d'orage.

2. Le réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE), situé sous les ouvrages de stockage de colis de déchets radioactifs, qui permet de collecter les éventuelles eaux d'infiltration, provenant des ouvrages de stockage en exploitation ou fermés et susceptibles d'avoir été en contact avec les déchets radioactifs. Ces eaux sont dirigées vers un bassin indépendant dans lequel elles sont contrôlées avant d'être envoyées soit vers le bassin d'orage, soit vers les cuves de récupération des déchets liquides radioactifs, en fonction des résultats des analyses radiologiques.

3. Le réseau pour la récupération des liquides, appelés déchets liquides radioactifs, éventuellement présents dans les fûts de déchets au moment de leur compactage dans l'atelier de conditionnement des déchets. Les déchets liquides radioactifs sont collectés dans des cuves pour ensuite être éliminés dans une installation agréée extérieure au site.

4. Le réseau de collecte des eaux produites dans les bâtiments industriels du site susceptibles d'être contaminées. Ces eaux sont collectées dans des cuves dans lesquelles elles sont contrôlées avant d'être soit dirigées vers le bassin d'orage, soit évacuées ultérieurement par citerne vers une station de traitement extérieure autorisée.

5. Le réseau des eaux usées qui achemine les eaux résiduaires domestiques issues du restaurant d'entreprise et des sanitaires des différents bâtiments du centre vers la station d'épuration du site. Après traitement biologique, les effluents de la station sont déversés dans le bassin d'orage.

Retrouvez les principaux résultats 2015 de la surveillance de l'environnement du CSA dans le rapport d'activité disponible sur www.andra.fr/andra-aube

Les mesures réglementaires de radioactivité de l'environnement sont transmises à la base de données du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (RNM) et sont consultables sur www.mesure-radioactivite.fr. L'Andra envoie au RNM environ 350 mesures par mois pour le CSA.

Zone de stockage

Prélèvement dans le réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE).

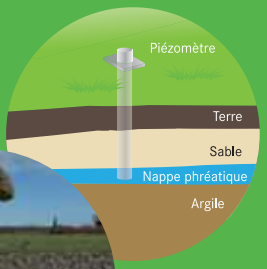

Prélèvement dans un piézomètre : petit forage qui permet de mesurer le niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe et de prélever des échantillons d'eau pour analyses.
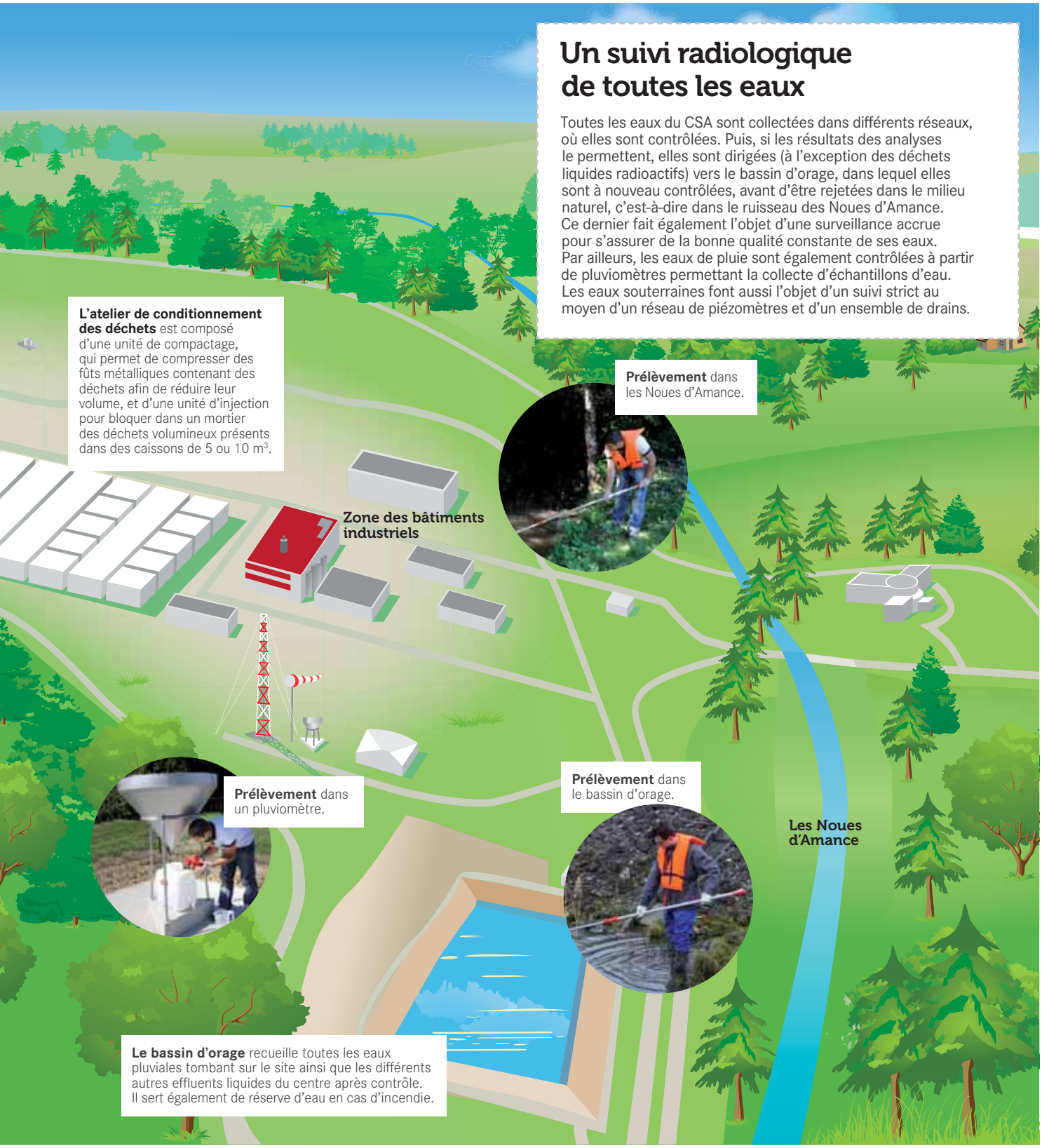
Toutes les eaux du centre de stockage de l'Aube font l'objet d'une surveillance attentive, afin de s'assurer de l'absence d'impact du site, du fait de ses activités, sur l'environnement. Des contrôles radiologiques et physico-chimiques sont notamment effectués sur ces eaux.